



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable

SYNTHESE

Exercice 2018



Le contrat de délégation de service public de l'eau potable de Nouméa

Par délibération n°2008/1489 en date du 4 décembre 2008, la Ville de Nouméa a délégué à la Calédonienne des Eaux (C.D.E.), filiale de la Lyonnaise des Eaux, l'exploitation de son service public d'eau potable pour 20 ans. Le contrat de délégation de service public a pris effet le **1er janvier 2009**.

Synthèse de l'année 2018 sur le service de Nouméa

- En 2018, le service d'eau potable de Nouméa atteignait l'ensemble des habitants de Nouméa et comptait **35 476 abonnés**, en hausse de +1%.
- La **consommation globale** sur le territoire de la commune a été de **10 327 931 m³** (ramené sur 365 jours), en baisse de -2,9%.
- La **consommation moyenne par abonné domestique** a diminué (-3 % en 2018) pour s'établir à **256 m³** par abonné domestique et par an.
- La **qualité bactériologique** de l'eau distribuée a été conforme à **100%** mais des problèmes de qualité physico-chimique existent toujours ponctuellement pendant les périodes de pluie.
- Le **rendement du réseau** de distribution d'eau potable a atteint **85,5%** en hausse par rapport à 2017.
- Le tarif payé par les usagers pour l'eau potable a augmenté de **+ 2,2%** par rapport à 2017 pour une facture type de 120 m³ (30 m³ par trimestre) pour atteindre **19 154 XPF** (soit **160 XPF / m³**) en incluant la taxe générale sur la consommation (TCG)
- Le coût global du service pour les usagers en 2018 s'est élevé à **1,545 Milliards XPF** (en incluant ce qui revient à la Ville, au délégataire et à l'Aqueduc de la Tontouta)
- Les nouvelles installations, ouvrages et équipements (y compris les branchements neufs) mis en place sur le service dans le cadre du renouvellement ou de l'extension du patrimoine ont représenté un montant total de **823,7 Millions XPF** en 2018.

Bilan des perspectives 2017

- Les pertes du réseau de distribution ont baissé de **370 726 m³** entre 2017 et 2018. L'engagement contractuel a été tenu sur ce point.
- **710** branchements ont été renouvelés en 2018 dont **523** branchements en plomb.
- La Ville a procédé au renouvellement et à la réhabilitation de **8 451 mètres** de canalisations en 2018 soit **2,01%** du réseau. Cela reste insuffisant par rapport au besoin à long terme.

Les principaux indicateurs de performances du service

La qualité du service rendu à l'utilisateur est mesurée à travers 10 indicateurs de performance. De manière générale, ces indicateurs indiquent une performance qualifiée de bonne à moyenne et se traduit par :

- Un taux d'interruption de service non-programmées (nb/1000 abonnés) de 3,35 soit en -0,21 points par rapport à 2017 😊
- un délai d'ouverture de branchements de 8 jours (constant depuis 3 ans) 😊
- un taux de conformité bactériologique de 100% 😊
- un taux de conformité physico-chimique 97,30% 😊
- Une part des branchements en plomb de 11% contre 14% en 2017 et 16% en 2016 😊

- Un rendement brut du réseau de distribution d'Eau Potable de 85,5% 😊
- Un indice linéaire de perte du réseau de distribution d'Eau Potable (m³/km/jour) de 11,4% en forte baisse par rapport à 2017 😊
- Un taux de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années de 2,01% contre 0,56% en 2017 😊
- Un indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de 120 points sur 120 😊
- Un indice de protection de la ressource de 99,69% 😊
- Un nombre de réclamations enregistrées par le délégataire de 237 contre 275 en 2017 (hors « Allo mairie »)

La production d'eau potable

Bilan des prélèvements et achats d'eau

En 2018, pour le service d'eau de Nouméa, un volume de **14 445 739 m³** a été prélevé dans le milieu naturel. La majorité des besoins du service de Nouméa est assurée par l'eau du barrage de la Dumbéa avec **90,3%** des apports soit **13 047 845 m³** prélevés.

Les **ressources d'appoint**, forages et Grand Tuyau couvrent près de **9,7%** du total (0,55% pour les forages de Val Fleuri, 1% pour ceux de Trou des Nurses et 8,13% pour l'aqueduc) et ont été largement moins sollicitées qu'en 2017 (**-53%**), avec un retour à un volume produit par les forages, comparable à celui des années précédentes.

Suivi de la qualité des ressources

L'indice de protection de la ressource normalisé peut être évalué à **99,7%**.

Depuis 2012, des niveaux de nitrates supérieurs à 50 mg/l (seuil métropolitain en entrée de station de traitement pris en référence) ont été régulièrement relevés au niveau de deux forages du champ captant de Val Fleuri. En 2018, 4 dépassements du seuil ont été relevés au niveau du forage F5-bis de Val Fleuri lors de la campagne d'analyses mensuelle réalisée par la Ville. Ce type de dépassement ne rend pas l'eau brute impropre à son utilisation mais elle doit dans ces conditions, soit être traitée (ce qui n'est pas possible actuellement sur les installations de Nouméa), soit être diluée (ce qui serait envisageable). **A noter que le forage concerné présente des concentrations élevées en nitrates surtout lorsqu'il est à l'arrêt. Lors du démarrage de celui-ci et pendant son utilisation les taux passent largement sous le seuil métropolitain, l'eau de démarrage est alors rendue à la rivière. L'eau issue de ce forage en utilisation est ensuite diluée avec l'eau provenant du barrage ce qui ramène des concentrations très faibles en entrée de station de traitement.**

En 2018, **18 prélèvements d'eau brute** ont été analysés à l'entrée de la station de traitement et tous se sont révélés **conformes aux normes calédoniennes** tant sur les paramètres **physico-chimiques** que **bactériologiques**.

Bilan de l'utilisation des capacités de production

Le facteur limitant pour la production d'eau potable sur le service est **l'usine du Mont Té** qui a fonctionné en moyenne sur 2018 à **64% de sa capacité nominale**. Le **Schéma Directeur d'eau Potable** dont les études ont commencé en 2017 intègre la problématique de devenir de cette unité de traitement.

Pour le reste des sites de production, le taux d'usage mensuel maximal sur 2018 a été de 18% pour les forages de Val Fleuri, 50% pour les forages de Trou des Nurses et de 10% pour l'aqueduc.

La distribution d'eau potable

La qualité de l'eau distribuée

En 2017, les **356** contrôles bactériologiques et **375** contrôles physico-chimiques réalisés sur l'eau distribuée à Nouméa ont conclu à **100%** de conformité sur les paramètres bactériologiques et **97%** sur les paramètres physicochimiques. **L'eau distribuée sur le service de Nouméa est globalement de bonne qualité avec en particulier une conformité permanente sur les aspects bactériologiques.**



Le nombre de non-conformités physico-chimiques relevées a diminué de 73% pour s'établir à **12** en 2018. Ces non-conformités ont concerné les paramètres du **fer et de la turbidité**.

Les paramètres non-conformes relevés n'ont pas d'incidence sur la santé des consommateurs. Ils peuvent cependant provoquer des troubles ou des colorations temporaires dans l'eau distribuée. Les problématiques principales de qualité proviennent de l'instabilité de la qualité de l'eau provenant du barrage de la Dumbéa qui peut devenir très turbide et se charger en Fer à la suite d'épisodes pluvieux

La performance du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution est caractérisée par la maîtrise des pertes d'eau tout au long de la chaîne de distribution. En 2018, **1 599 224 m³ d'eau potable ont été perdu sur le réseau de distribution de Nouméa**, soit une baisse des pertes de **349 157 m³ (-18%)** par rapport à 2017.

Avec un niveau de pertes de **11,3 m³ par jour et par km en 2018**, l'indice linéaire de pertes (ILP) traduit la persistance d'un niveau relativement élevé de pertes sur le réseau mais qui est conforme à l'engagement contractuel du délégataire en matière d'ILP fixé pour 2018 à 17,4 m³/km.

Le rendement du réseau caractérise quant à lui la proportion d'eau perdue par rapport au volume mis en distribution. Avec plus de **85%**, le rendement du réseau d'eau potable de Nouméa présente un niveau satisfaisant. Il est en augmentation par rapport à 2017.

Les volumes consommés

La consommation moyenne par abonné « domestique » s'établit pour 2018 à **256 m³ par abonné domestique** (en baisse par rapport à 2017). Ce volume encore plutôt élevé, est gonflé par les gros consommateurs et masque le fait que **2 tiers des abonnés consomment moins de 200 m³ par an**.

En 2018, malgré une tendance de **1,3% d'abonné en plus par an**, toutes les catégories de consommateurs ont réduit leur consommation et notamment les abonnés municipaux.

Les travaux

Les travaux réalisés en 2018 par le délégataire ont représenté un montant total de **406 198 226 XPF**. (Opérations d'équipements divers, de compteurs, de branchements d'eau potable et travaux de premier établissement de branchements neufs, travaux liés au chantier NEOBUS). L'avancement fin 2018 du programme contractuel de renouvellement des branchements plomb est de **70%**.

Les travaux réalisés par la Ville ont représenté un montant total de **417,6 Millions XPF** (Mise en place de réseaux et d'équipements et Études et travaux sur le barrage de la Dumbéa).

La tarification

Le tarif comprend un abonnement, calculé selon le diamètre du compteur, un prix au m³. La facturation est faite 4 fois par an.

En 2018, la part délégataire qui comprend un abonnement et une part proportionnelle au volume a évolué en fonction de l'inflation et des achats d'eau au Grand Tuyau pour atteindre **3 536 XPF/an/abonné** et **66,14 XPF/m³** au 4^{ème} trimestre 2018.

La part communale a été fixée à **21,1 XPF/m³** en 2018, en augmentation par rapport à 2017 où elle s'établissait à 20 XPF/ m³. Il s'agit de la deuxième augmentation de la part communale depuis 2009.

La part de l'Aqueduc d'un montant de 40,86 XPF/m³ depuis 2017 a également évolué dès le premier trimestre 2018 pour s'établir à **40,47 XPF/m³**.

Enfin, les factures d'eau ont été grevées par la taxe générale sur la consommation (TGC) à hauteur de 0,25% pendant les 3 premiers trimestres puis de 3% à partir du 4^{ème} trimestre 2018.

En 2018, le montant de la facture d'eau potable pour **un volume type de 120 m³** (30 m³ chaque trimestre) s'est établi à **19 154 XPF** soit **160 XPF par m³**, en hausse de **+ 2,2%** par rapport à 2017.



En revanche, le montant de la facture d'eau potable pour le volume moyen consommé (256 m³ en 2018) a baissé par rapport à 2017 pour s'établir à 36 823 XPF soit – 0,5%.

Etat des impayés

Un dispositif est en place entre la Ville et le délégataire pour gérer humainement les situations de précarité et éviter les coupures d'eau pour les usagers fragilisés ou sensibles. La coupure d'eau reste cependant utilisée en cas de défaillance non justifiée des usagers et le rendement de la facturation est proche de 100%.

En 2018, le **taux d'impayés** relevé sur les services Eau potable et Assainissement a augmenté pour s'établir à **1,94%** (contre 1,58% en 2017) avec :

- Un montant des impayés supérieurs à 12 mois de 70 240 000 XPF ;
- Un montant des créances irrécouvrables de 5 038 000 XPF ;
- Un montant des dégrèvements pour fuite de 4 016 515 XPF.

L'équilibre du contrat de délégation de service public

En 2018, les **charges du délégataire** (hors frais de contrôle) se sont élevées à **979 MXPf**.

Elles ont augmenté par rapport à 2017, avec une hausse de **+5%**, avec en particulier une augmentation des charges de personnel (+8%) et des créances irrécouvrables (+56%).

En 2018, les **recettes du délégataire** (hors frais de contrôle) se sont élevées à **1 083,3 MXPf** en hausse de **+4%** par rapport à 2017 en lien, en particulier, avec la hausse des recettes pour travaux de branchements (+44%).

Ces recettes ont permis au délégataire de dégager un **résultat avant impôts** de plus de **141,2 MXPf** en 2018 soit **13%** de son chiffre d'affaires.

Les perspectives

Les objectifs de 2017 sont toujours d'actualité :

- Poursuite de l'amélioration du rendement du réseau de distribution par le délégataire et la Ville de Nouméa
- Poursuite du programme de renouvellement des branchements par le délégataire
- Poursuite du programme de renouvellement des canalisations par la Ville
- Finalisation du schéma directeur eau potable pour mettre à jour le programme pluriannuel d'investissements à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des usagers sur le long terme



Ville de Nouméa



VILLE DE NOUMEA

SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Exercice 2018

... à destination des usagers...

... pour plus de transparence...

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.





Les engagements du service public d'eau potable

Le service public d'eau potable de Nouméa délivre en continu tous les jours de l'année et 24h/24 à l'ensemble des usagers raccordés, sans limitation de volume, une eau conforme aux normes en vigueur tant sur le plan bactériologique que sur le plan physico-chimique.

La gestion des services publics d'eau potable est de la compétence des communes. Elle peut être assurée par délégation à un opérateur privé spécialisé sous le contrôle de la Ville dans le respect des principes du service public :

- **Égalité de traitement des usagers**
- **Continuité du service public**
- **Adaptabilité du service public**

Synthèse de l'année 2018 sur le service de Nouméa

- En 2018, le service d'eau potable de Nouméa atteignait l'ensemble des habitants de Nouméa et comptait **35 476 abonnés**, en hausse de +1,0%.
- La **consommation globale** sur le territoire de la commune a été de **10 327 931 m³** (ramenée sur 365 jours), en baisse de -2,9%.
- La **consommation moyenne par abonné domestique** a diminué (-3 % par rapport à 2017) pour s'établir à **256 m³** par abonné domestique et par an.
- La **qualité bactériologique** de l'eau distribuée a été conforme à **100%** mais des problèmes de qualité physico-chimique existent toujours ponctuellement pendant les périodes de pluie.
- Le **rendement du réseau** de distribution d'eau potable a atteint **85,5%** en hausse par rapport à 2017.
- Le tarif payé par les usagers pour l'eau potable a augmenté de + 2,2 % par rapport à 2017 pour une facture type de 120 m³ (30 m³ par trimestre) pour atteindre **19 154 XPF** (soit **160 XPF / m³**) en incluant la taxe générale sur la consommation (TGC).
- Le coût global du service pour les usagers en 2018 (hors travaux de branchements) s'est élevé à **1,545 Milliards XPF** (en incluant ce qui revient à la Ville, au délégataire et à l'Aqueduc de la Tontouta)
- Les nouvelles installations, ouvrages et équipements (y compris les branchements neufs) mis en place sur le service dans le cadre du renouvellement ou de l'extension du patrimoine ont représenté un montant total de **823,7 MXPF** en 2018.



Avancement par rapport à 2017

- Les pertes du réseau de distribution ont baissé de 370 726 m³ entre 2017 et 2018. L'engagement contractuel a été tenu sur ce point.
- 710 branchements ont été renouvelés en 2018 dont 523 branchements en plomb sur les 550 demandés par an. Une légère baisse est constatée sur ce point.
- La Ville a procédé au renouvellement et à la réhabilitation de 8 451 mètres de canalisations en 2018 soit 2,01% du réseau. Le renouvellement est en hausse par rapport aux années précédentes ; cet effort doit être maintenu pour répondre au besoin à long terme.

Les perspectives pour les futurs exercices

Les objectifs de 2017 sont toujours d'actualité :

- Poursuite de l'amélioration du rendement du réseau de distribution par le délégataire et la Ville de Nouméa
- Poursuite du programme de renouvellement des branchements par le délégataire
- Poursuite du programme de renouvellement des canalisations par la Ville
- Finalisation du schéma directeur eau potable pour mettre à jour le programme pluriannuel d'investissements à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des usagers sur le long terme



Les principaux indicateurs de performances du service

	2016	2017	2018	
Taux d'interruption de service non-programmées (nb/1000 abonnés)	2,8	3,56	3,35	☹️
Respect du délai d'ouverture de branchements	100%	100%	100%	😊
Taux de conformité bactériologique de l'eau	100%	100%	100%	😊
Taux de conformité physico-chimique de l'eau	96,40%	91,40%	97,30%	☹️
Part des branchements en plomb	16%	14%	11%	☹️
Rendement brut du réseau de distribution d'Eau Potable	82%	83 %	85,5%	😊
Indice linéaire de perte du réseau de distribution d'Eau Potable (m³/km/jour)	15,9	14,0	11,4	😊
Taux de renouvellement des réseaux	0,62%	0,56%	2,01%	😊
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur 120 pts	110	120	120	😊
Indice de protection de la ressource	99,80%	98,60%	99,69%	😊



SOMMAIRE

1. Les usagers du service public d'eau potable de Nouméa	1
Les abonnés du service	1
Les volumes consommés	2
2. Les installations du service public d'eau potable	4
Les ouvrages de production d'eau potable	4
Les ouvrages de stockage et de distribution d'eau	5
3. La gestion du service public d'eau potable	6
Le contrat de délégation de service public d'eau potable de Nouméa	6
Les moyens du délégataire et de la Ville de Nouméa	8
Les moyens humains	8
Les moyens matériels	8
4. L'activité du service d'eau potable en 2018	9
La production d'eau potable	9
Bilan des prélèvements et achats d'eau	9
Suivi de la qualité des ressources	10
Bilan de l'utilisation des capacités de production	10
La distribution d'eau potable	11
La qualité de l'eau distribuée	11
Les indicateurs clientèle	11
La performance du réseau de distribution	12
Les travaux réalisés	14
Opérations réalisées par le délégataire du service d'eau potable	14
Opérations réalisées par la Ville de Nouméa	15
5. Les aspects financiers du service public d'eau potable	16
Les comptes du délégataire du service public d'eau potable	16
Détail des charges et recettes du délégataire en 2018	16
Équilibre global du contrat de délégation du service public d'eau potable	17
Solde des comptes financiers relatifs aux engagements contractuels du délégataire	17
Les pénalités appliquées au délégataire	17
Le budget annexe Eau potable de la Ville de Nouméa	18
La facturation de la redevance Eau potable	19



Principe et montant de la redevance	19
Facture Eau potable des usagers	20
Facture 120 m ³ globale Eau potable + Assainissement des usagers	21
État des impayés et dégrèvements	22
6. Annexes	23
Annexe 1 – Détail de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	23
Annexe 2 – Comptes annuels de résultat d'exploitation du délégataire	24
Annexe 3 – Tarifs applicables en vertu du règlement de service	25

1. Les usagers du service public d'eau potable de Nouméa

Les abonnés du service

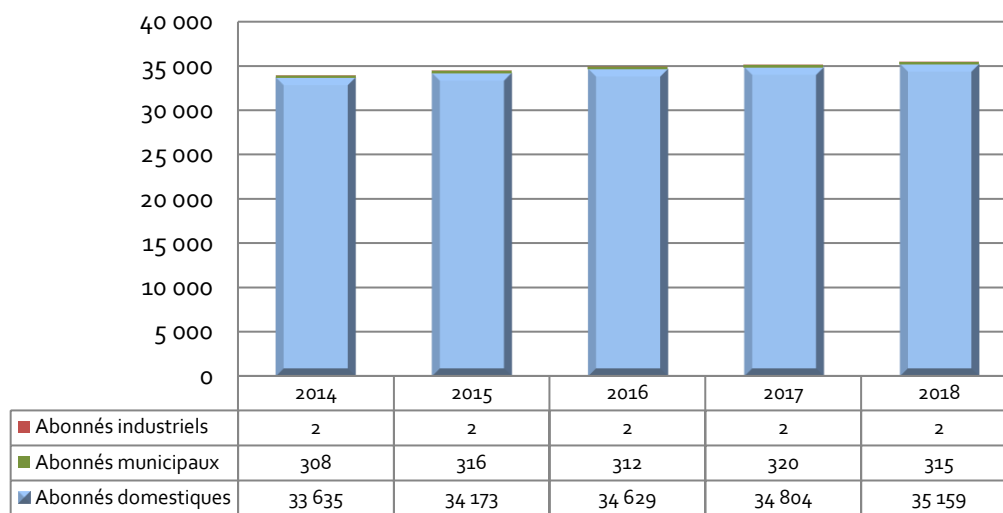
En 2018, **35 476 abonnés** étaient recensés sur le service de distribution d'eau potable de Nouméa dont :

- 35 159 abonnés « domestiques », +1% par rapport à 2017
- 315 abonnés « municipaux », -1,6% par rapport à 2017
- 2 abonnés « industriels » auxquels de l'eau brute est livrée

Le service a gagné 350 abonnés en 2018. Sur cinq ans, la tendance s'établit à **+1,3% d'abonné par an**.

Sur la base d'une estimation de 101 844 habitants à Nouméa (99 926 habitants recensés en 2014), le ratio d'habitants par abonnement domestique est de **2,9 habitants par abonnement**.

Evolution du nombre d'abonnés sur le service d'eau potable de Nouméa



Le service d'eau de Nouméa a également établi une **convention de vente d'eau en gros avec la Commune de Dumbéa** pour lui livrer :

- de l'**eau brute** à partir des prises de Koé et Tonghoué sur la conduite d'adduction en provenance des ressources de la Dumbéa jusqu'à **2 100 000 m³ par an**
- de l'**eau potable** à partir des raccordements de Berton et Koutio jusqu'à **55 000 m³ par an**

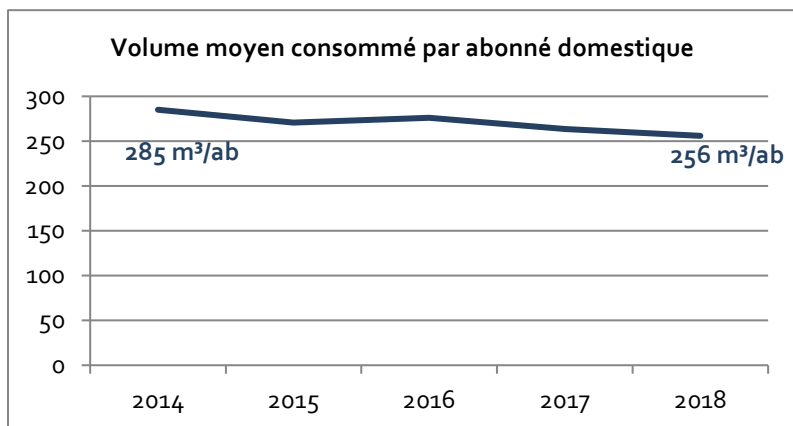


Les volumes consommés

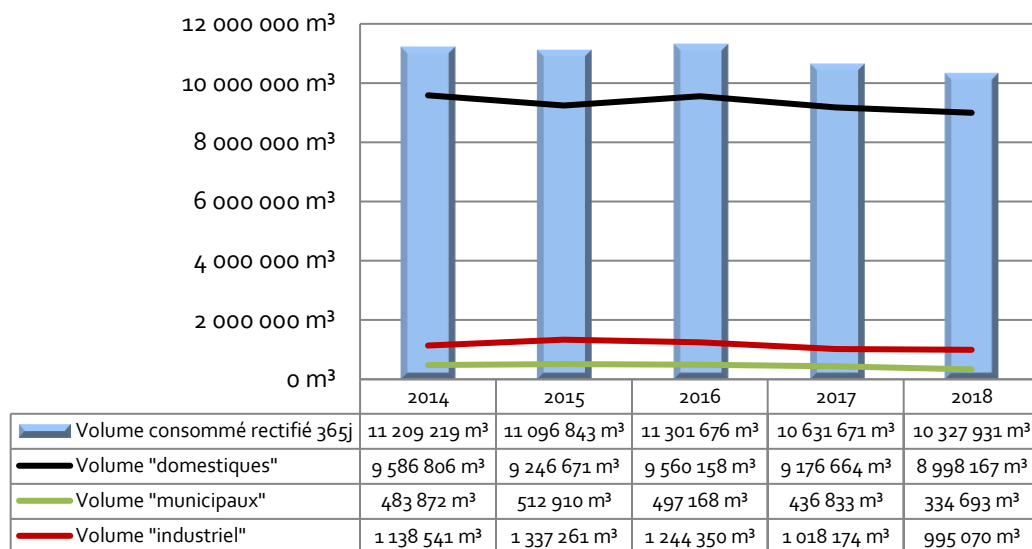
En 2018, ramenés à 365 jours, **10 327 931 m³** ont été livrés aux usagers de Nouméa dont :

- 8 998 167 m³ aux abonnés « domestiques », **-1,9%**
- 334 693 m³ aux abonnés « municipaux », **-23%**
- 995 070 m³ d'eau brute aux 2 abonnés « industriel » : la SLN et le Parc forestier, **-2,3%**

La consommation moyenne par abonné « domestique » s'établit pour 2018 à **256 m³ par abonné domestique**. Ce volume plutôt élevé, est gonflé par les gros consommateurs et masque le fait que **2 tiers des abonnés consomment moins de 200 m³ par an**.



Evolution du volume d'eau vendu aux usagers du service de Nouméa



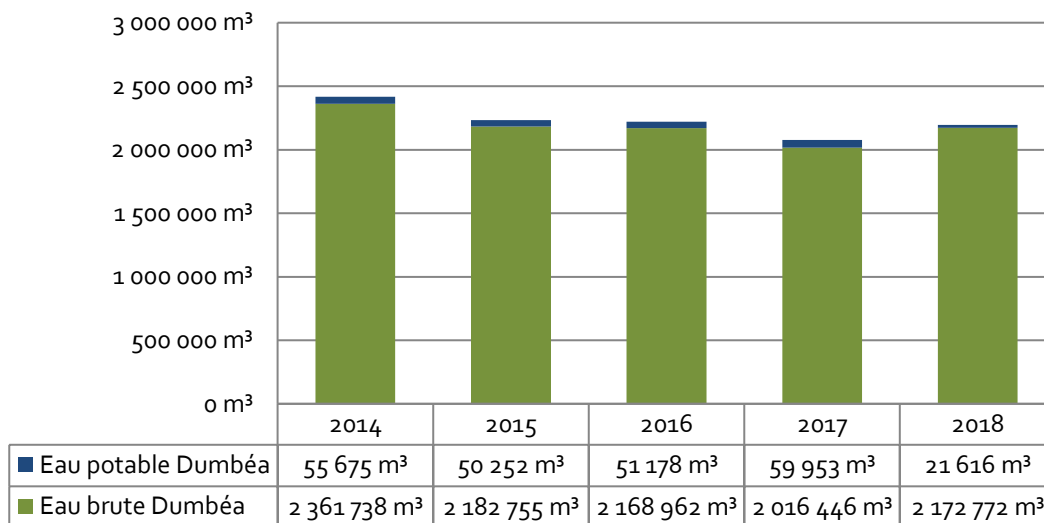
En 2018, toutes les catégories de consommateurs ont réduit leur consommation et en particulier les abonnés municipaux !



Le service de Nouméa a également **exporté vers le service de Dumbéa** un volume total de **2 194 388 m³** dont :

- 2 172 772 m³ d'eau brute, +8 % par rapport à 2017
- 21 616 m³ d'eau potable, -64 % par rapport à 2017

Evolution des livraisons d'eau en gros au service de la Commune de Dumbéa



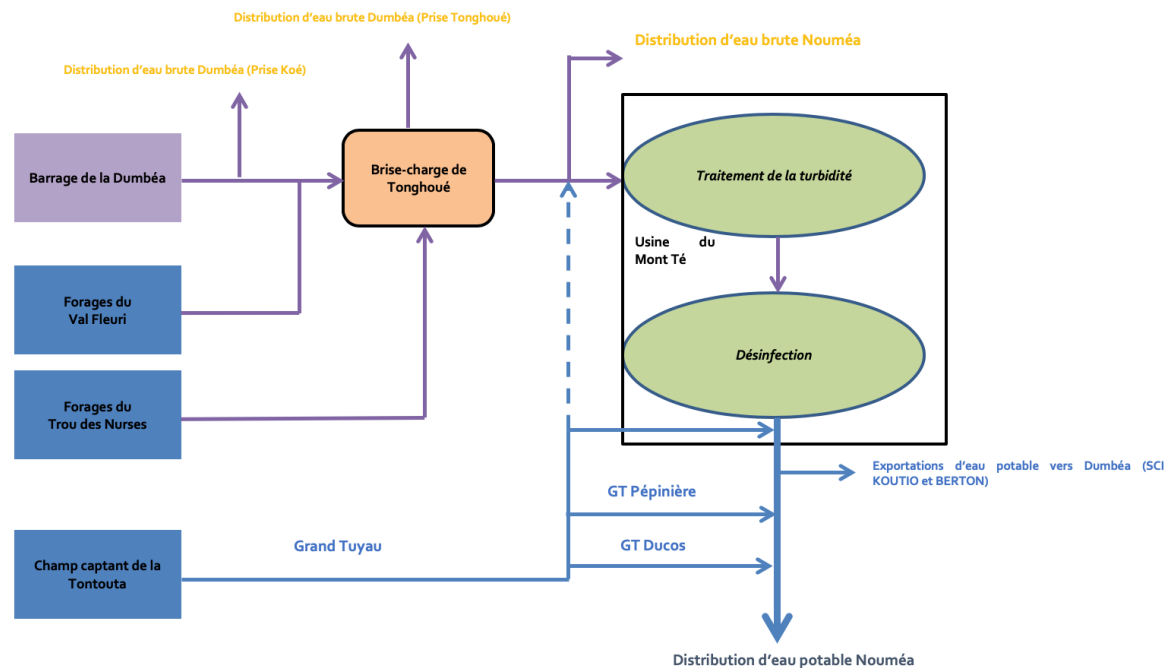
2. Les installations du service public d'eau potable

Les ouvrages de production d'eau potable

Pour alimenter son service de distribution en eau, la ville de Nouméa dispose en propre des installations suivantes :

- Le **barrage de la Dumbéa** et sa retenue de 478 000 m³ (selon les Consignes de surveillance du barrage),
- Les **7 forages** et les **2 stations de pompage** associées de Val Fleuri et de Trou des Nurses qui puisent dans la nappe alluviale de la Dumbéa et les 9,3km de canalisation de refoulement en DN500,
- La **canalisation d'adduction de l'eau brute du barrage vers Nouméa** de 21,6 km en diamètre 1000 puis 800 interrompue par le brise-charge de Tonghoué,
- La **station de production du Mont Té** d'une capacité nominale théorique de 45 000 m³/j.

En complément, depuis 2011, le réservoir de tête du réseau de distribution peut également être alimenté par **l'Aqueduc du SIGN, le « Grand Tuyau »**, qui puise son eau dans la nappe alluviale de la Tontouta. La Ville de Nouméa dispose d'une convention qui lui permettrait théoriquement de prélever jusqu'à 53 000 m³/j sur le « Grand Tuyau ».



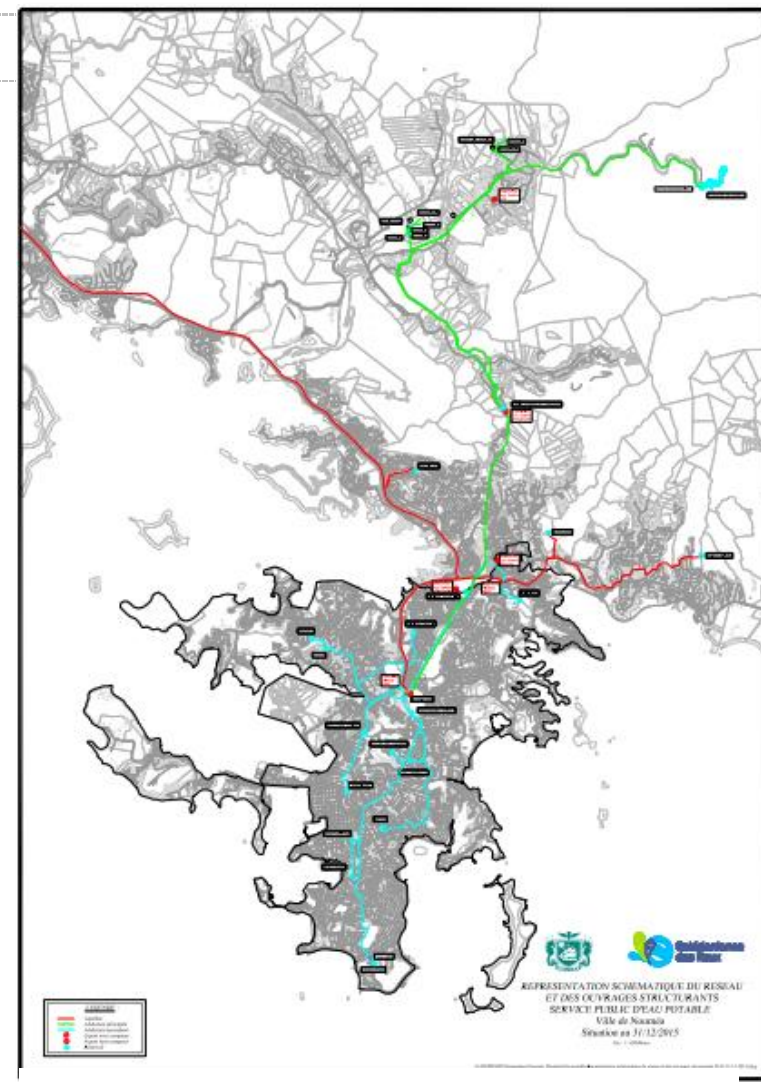
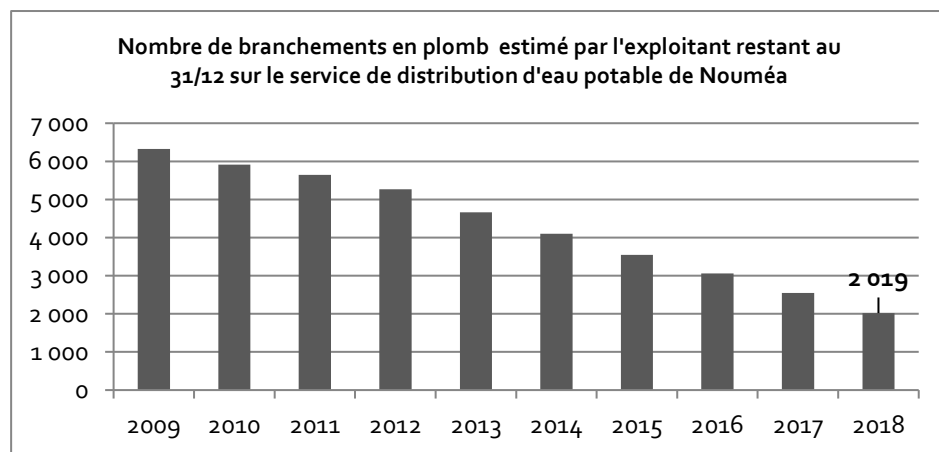
Les ouvrages de stockage et de distribution d'eau

Pour distribuer l'eau potable et l'eau brute à l'ensemble des usagers, la ville de Nouméa dispose des installations suivantes :

- **15 réservoirs** pour une capacité de stockage de 47 800 m³
- **11 surpresseurs**
- **389 km de réseau de distribution** (387 km pour l'eau potable – 2 km pour l'eau brute) équipé de :
 - 24 débitmètres
 - 45 prélocalisateurs de fuites
 - 6 bornes monétiques de puisage
- **18 703 branchements** dont environ 2 019 en plomb soit 11% du total
- **35 437 compteurs** d'un âge moyen de 7,2 ans

Le service compte en moyenne **1,90 abonnés par branchement** (ce qui traduit la présence d'habitat collectif équipé de compteurs individualisés) ; La capacité de stockage garantit une **autonomie** de **30,1 heures** de consommation de pointe estimée en 2018 à 38 142 m³/j.

L'ensemble des installations a été inséré dans un **système d'information géographique**. L'**indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau** a été évalué à **120 points** sur 120



Rectangles rouges : Points d'importation et d'exportation d'eau en gros
Rectangles noirs : Station de pompage - Ouvrages de stockage
Aqueduc
Adduction principale
Adduction secondaire

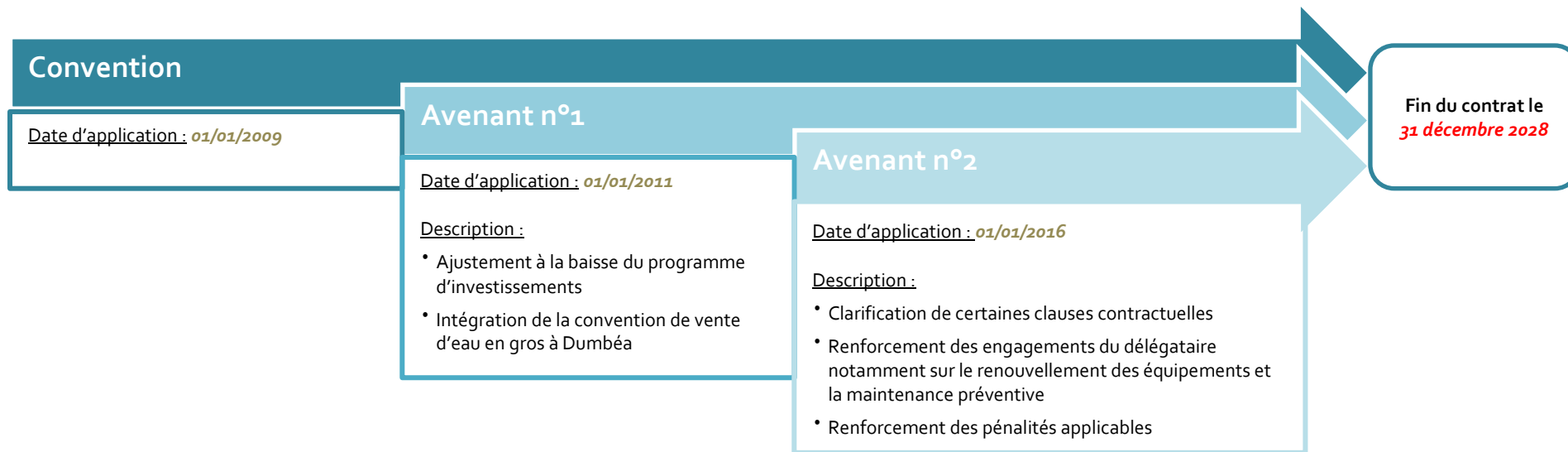
3. La gestion du service public d'eau potable

Le contrat de délégation de service public d'eau potable de Nouméa

La Ville de Nouméa a confié la gestion de son service de distribution d'eau potable à la **société Calédonienne des Eaux (CDE)**, filiale du groupe SUEZ.

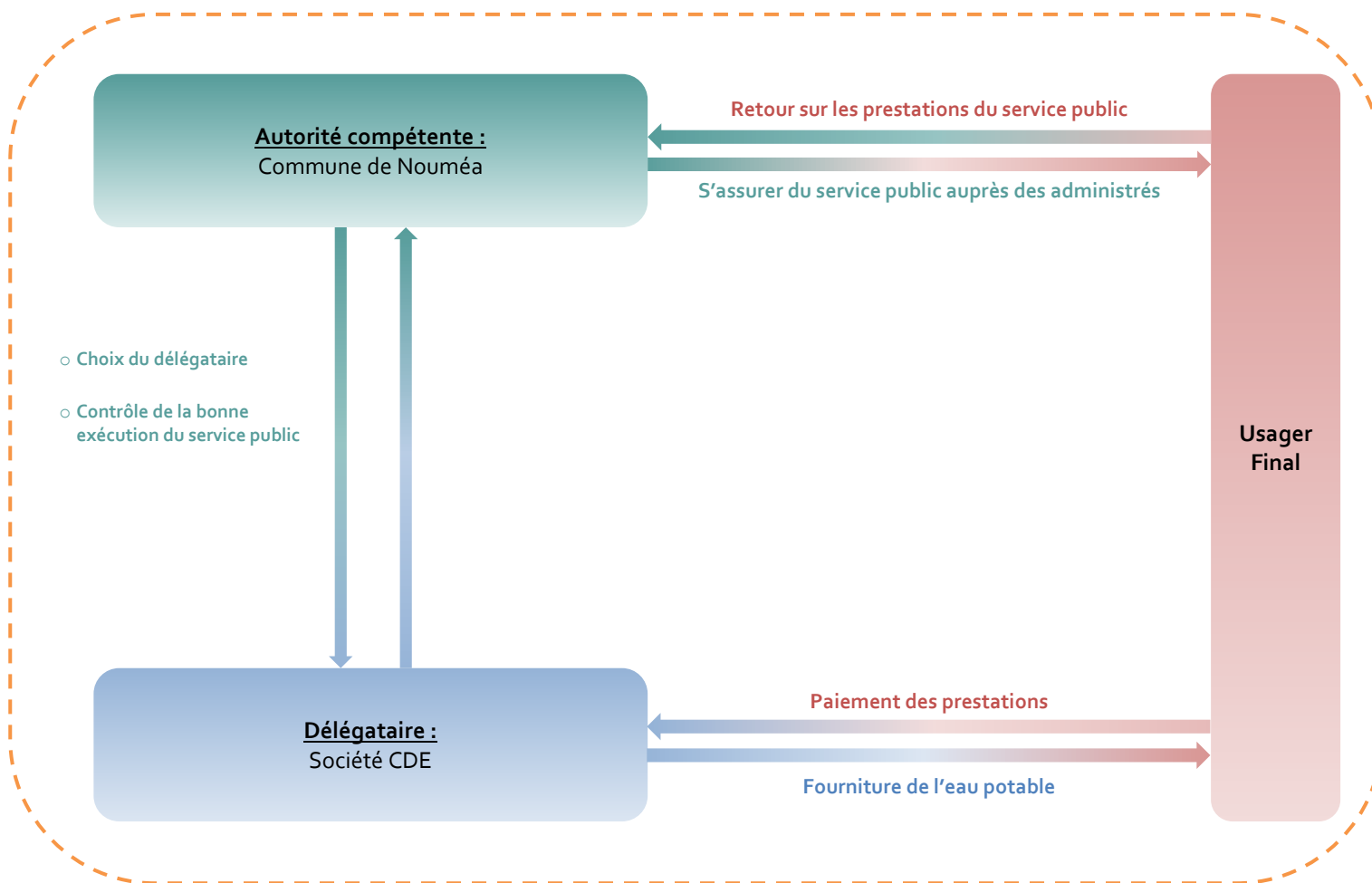
En vertu du **contrat de délégation de service public** qui lui a été accordé pour **20 ans**, la société CDE est responsable :

- De l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service eau potable,
- Du financement et de la réalisation des travaux concessifs suivants :
 - Mise en place d'une adduction / sécurisation de l'alimentation du secteur Ducos via un piquage sur le « Grand Tuyau »,
 - Pose de pré-localisateurs pour la recherche de fuites en Centre-Ville,
 - Mise en place d'une électro-chloration sur l'usine du Mont-Té,
 - Renouvellement de 6 525 branchements en plomb et de 3 200 branchements en PE noir défailants.
- Des relations avec les abonnés,
- De la perception de la redevance auprès des usagers tant pour sa part que pour celle revenant à la collectivité.



Le schéma ci-dessous récapitule les obligations respectives des parties cocontractantes :

Contrat de délégation du service public d'eau potable de Nouméa





Les moyens du délégataire et de la Ville de Nouméa

Les moyens humains

Pour assurer la gestion du service eau potable de Nouméa, la Société Calédonienne des Eaux dispose de :

- 115 Équivalents – Temps Plein (dont 82 ETP mutualisés et 33 ETP affectés par pointage au contrat)
- Un service d'astreinte 24h/24 et 7 jours sur 7

En 2018, pour assumer ses missions en matière d'eau potable, la Ville de Nouméa dispose des services de :

- La Subdivision Eau et Assainissement, sous la responsabilité de Stéphanie Menet, au sein de la Division Performance des Services Délégués, dirigée par Magali Garnier.
Au sein de cette Subdivision, le Bureau Exploitation Eau et Assainissement est constitué d'un 1 chef de bureau et de 5 techniciens d'exploitation (dont 2 en charge de l'eau potable) et le Bureau Raccordement et Permis de Construire est constitué d'un 1 chef de bureau et de 4 techniciens (dont 2 en charge du traitement du volet Eau et Assainissement des Permis de Construire).
- La Subdivision Études Eau et Assainissement, sous la responsabilité d'Amandine Auriche (3 chargés d'opérations), et la Subdivision Travaux Eau et Assainissement, sous la responsabilité de Johan Chaverot (2 chargés d'opérations et 1 technicien).

Ces 2 Subdivisions se trouvent au sein de la Division Études et Travaux Voirie Eau et Assainissement dirigée par Sébastien Masson. Elles assurent les études et travaux de grande ampleur sur les réseaux et ouvrages d'eau potable, travaux qui restent de la compétence de la Ville.

Les moyens matériels

La Calédonienne des Eaux met à disposition des usagers du service d'eau potable de Nouméa :

- Un point d'accueil clientèle ouvert à Nouméa PK6
*13, rue Edmond Harbulot
BP 812 - 98845 Nouméa Cedex
Tél. 41 37 37 - Fax : 41 37 96 – email : clientele@cde.nc
Du lundi au jeudi de 7h30 à 15h00
Le vendredi de 7h30 à 14h00*
- Un numéro vert gratuit, le 05.01.25
- Une agence en ligne sur internet où les clients peuvent :
 - Souscrire un nouveau contrat,
 - Payer leurs factures,
 - S'informer sur le service et sur les infos coupures.



4. L'activité du service d'eau potable en 2018

La production d'eau potable

Bilan des prélèvements et achats d'eau

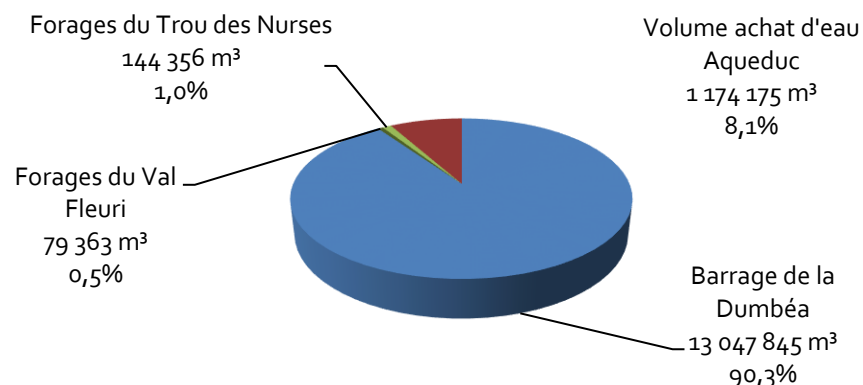
En 2018, le service d'eau potable de Nouméa a prélevé dans le milieu naturel un volume de **14 445 739 m³** dont :

- 13 047 845 m³ d'**eau de surface** (retenue de la Dumbéa),
- 223 719 m³ d'**eau souterraine** (forages)
- 1 174 175 m³ ont été **achetés au SIGN**, via l'aqueduc du Grand Tuyau.

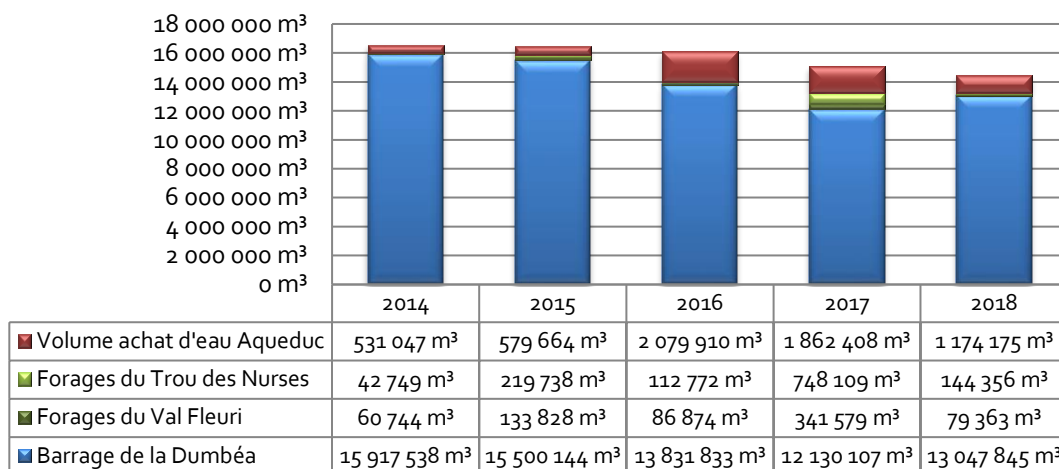
La majorité des besoins du service de Nouméa est assurée par l'eau du barrage de la Dumbéa avec plus de **90%** des apports.

Les **ressources d'appoint**, forages et Grand Tuyau couvrent **10 %** du total et ont été largement moins sollicitées qu'en 2017 (-53%).

Répartition des ressources utilisées par le service eau de Nouméa en 2018



Evolution ressources utilisées par le service de Nouméa



Suivi de la qualité des ressources

L'indice de protection de la ressource normalisé est évalué à **99,7% (note pondérée par les volumes)**.

La retenue du barrage de la Dumbéa est située en aval d'une zone naturelle mais aucun périmètre de protection n'a encore été formellement établi. Les forages, de Val Fleuri et Trou des Nurses sur la nappe de la Dumbéa et du Grand Tuyau sur la nappe de la Tontouta, sont protégés par des périmètres de protection qui ont été définis pour limiter les risques de pollutions accidentelles ou récurrentes en amont des points de prélèvement.

Pour parachever la protection des ressources, il reste à mettre en œuvre complètement le suivi de l'arrêté prévu pour la protection des forages Val Fleuri et Trou des Nurses. Ce suivi est actuellement impacté par la persistance d'une pollution aux nitrates au niveau de deux des forages F5bis et F6 (sur les 7 en place). Cette pollution est suivie conjointement par le délégataire, la Ville et la DAVAR (Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales) et il n'a pas encore été arrêté de procédure définitive pour pérenniser la situation.

En 2018, 4 dépassements du seuil métropolitain (seuil en entrée de station de traitement pris en référence) de 50 mg/l de nitrates ont été relevés au niveau du forage F5-bis de Val Fleuri lors de la campagne d'analyses mensuelle réalisée par la Ville (50,2/ 53,4/ 51,7/ 53,2 mg/l). Ce type de dépassement ne rend pas l'eau brute impropre à son utilisation mais elle doit dans ces conditions, soit être traitée (ce qui n'est pas possible actuellement sur les installations de Nouméa), soit être diluée. A noter que les concentrations en nitrates relevées sont plus importantes lorsque le forage est à l'arrêt. Lorsque le forage est sollicité les taux passent largement sous le seuil métropolitain. L'eau issue de ce forage en utilisation est ensuite diluée avec l'eau provenant du barrage ce qui ramène des concentrations en nitrates très faibles en entrée de station de traitement.

En 2018, **18 prélèvements d'eau brute** ont été analysés à l'entrée de la station de traitement du Mont Té et tous se sont révélés **conformes aux normes calédonniennes** tant sur les paramètres **physico-chimiques** que **bactériologiques**.

Bilan de l'utilisation des capacités de production

	Capacité théorique	Production moyenne mensuelle maximale 2018	Taux d'usage mensuel maximal
Forages de Trou des Nurses	9 600 m³/j théoriques	4 799 m³/j	50 %
Forages de Val Fleuri	14 400 m³/j théoriques	2 637 m³/j	18 %
Aqueduc Grand Tuyau	53 654 m³/j	5 427 m³/j	10 %
Usine du Mont-Té	45 000 m³/j	28 870 m³/j	64 %

La Ville de Nouméa dispose de ressources en grande quantité, notamment via l'Aqueduc de la Tontouta. Cependant, cette ressource est plus chère que l'eau produite à partir du barrage et de l'usine du Mont Té et elle est donc sollicitée le moins possible.



La distribution d'eau potable

La qualité de l'eau distribuée

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau distribuée est effectué en continu par le délégataire qui en est responsable. En plus de l'autocontrôle du délégataire, la Ville a réalisé d'août 2017 à août 2018 une campagne indépendante pour confirmer la qualité de l'eau distribuée.

En 2018, les **356** contrôles bactériologiques et **375** contrôles physico-chimiques réalisés sur l'eau distribuée à Nouméa ont conclu à :

- ➔ **100% de conformité sur les paramètres bactériologiques**
- ➔ **97% de conformité sur les paramètres physico-chimiques** (selon la norme calédonienne)

L'eau distribuée sur le service de Nouméa est globalement de bonne qualité avec en particulier une conformité permanente sur les aspects bactériologiques.

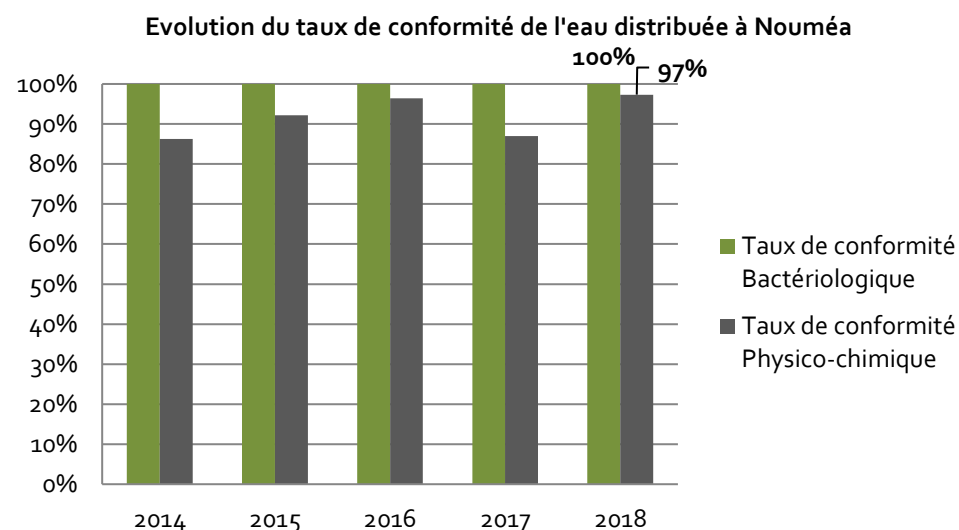
Le nombre de non-conformités physico-chimiques a diminué de 73% pour s'établir à 12 en 2018. Ces non-conformités ont concerné les paramètres suivants :

- 3 NC sur la « Turbidité »,
- 9 NC sur le « Fer »,

Les paramètres non-conformes relevés n'ont pas d'incidence sur la santé des consommateurs.

Ils peuvent cependant provoquer des troubles ou des colorations temporaires dans l'eau distribuée.

Les problématiques principales de qualité proviennent de l'instabilité de la qualité de l'eau provenant du barrage de la Dumbéa qui peut devenir très turbide et se charger en Fer à la suite d'épisodes pluvieux



Les indicateurs clientèle

	2016	2017	2018
Taux d'interruptions de service non-programmées (/1000 abonnés)	2,8 ‰	3,58 ‰	3,35 ‰
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100%	100%	100%
Nombre de réclamations enregistrées par le délégataire (Eau + Assainissement)	231	275	237

La performance du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution est caractérisée par la maîtrise des pertes d'eau tout au long de la chaîne de distribution.

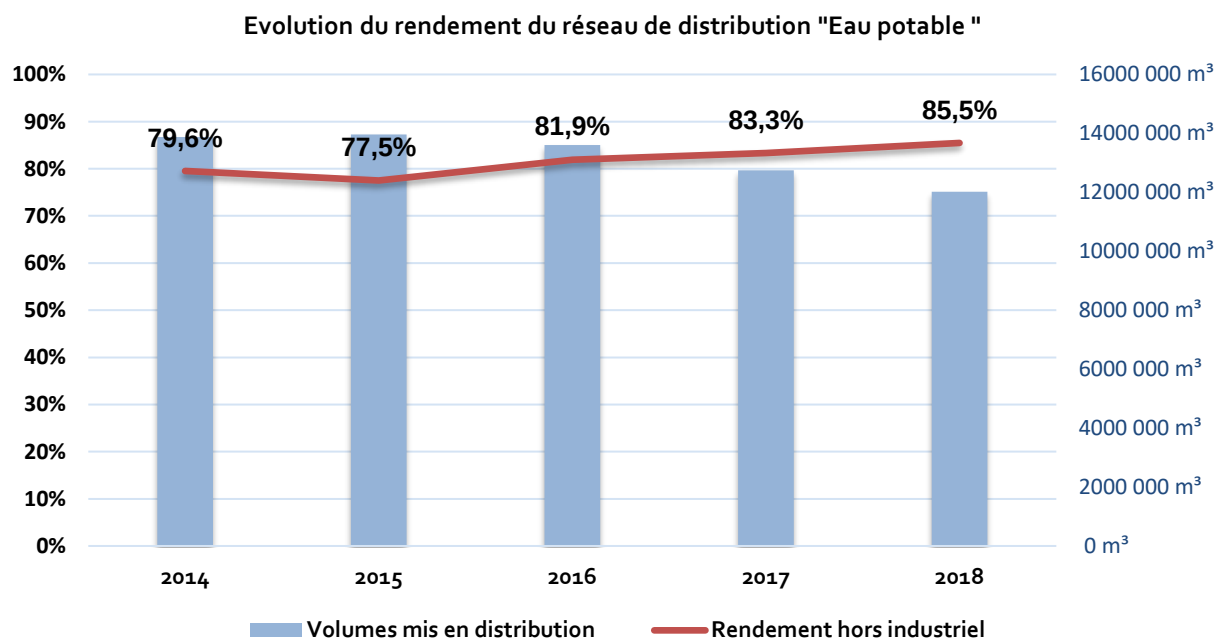
En 2018, **1 599 224 m³ d'eau potable ont été perdus sur le réseau de distribution de Nouméa**, soit une baisse des pertes de **349 157 m³ (-18%)** par rapport à 2017.

Le rendement du réseau caractérise la proportion d'eau perdue par rapport au volume mis en distribution et est égal au ratio suivant :

$$\frac{\text{Volume consommé autorisé (m}^3\text{/an)}}{\text{Volume mis en distribution (m}^3\text{/an)}}$$

NB : Le volume consommé autorisé comprend :

- Le volume d'eau potable vendu aux usagers domestiques et municipaux
- Le volume consommé pour les besoins du service (moins de 1% du total)

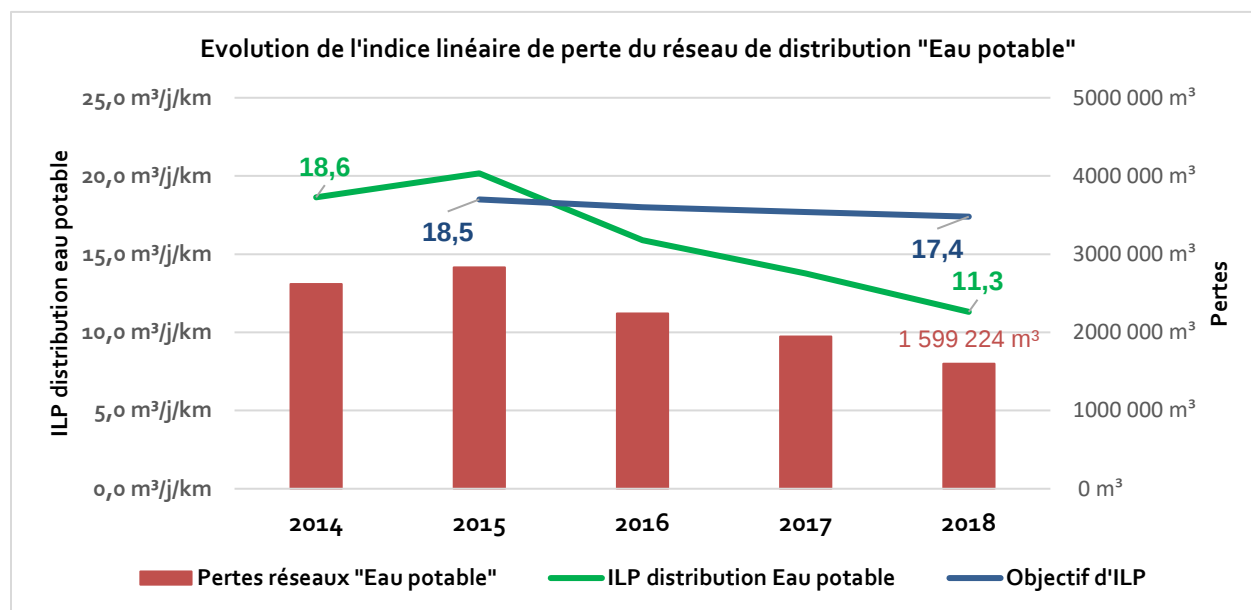


Avec plus de 85%, le rendement du réseau d'eau potable de Nouméa présente un niveau satisfaisant.

Il est en augmentation par rapport à 2017.

L'indice linéaire de pertes du réseau d'eau potable, dont l'interprétation est moins intuitive que le rendement, est cependant un meilleur indicateur car il est directement proportionnel au volume des pertes, indépendamment de l'importance du volume consommé par les usagers :

$$I. L. P. = \frac{\text{Volumen des pertes en eau (m}^3\text{/an)}}{\text{Linéaire de réseau (km)} \times 365 \text{ (jours)}}$$



Comment améliorer les performances des réseaux ?

De la recherche de fuites à la gestion des pressions ou encore aux travaux de réparations localisés, en passant par le renouvellement de canalisations et l'équipement des réseaux en compteurs de sectorisation, les moyens sont nombreux, mais parfois coûteux, pour améliorer les performances des réseaux.

La responsabilité de ces différentes actions se partage entre le délégataire et la collectivité.

	2014	2015	2016	2017	2018
Volume de pertes du réseau « Eau potable »	2 616 330 m³	2 831 692 m³	2 240 182 m³	1 948 381 m³	1 599 224 m³

Avec un niveau de pertes de **11,3 m³ par jour et par km** en 2018, l'indice linéaire de pertes traduit la persistance d'un niveau relativement élevé de pertes sur le réseau.

Cependant, le niveau de perte, en baisse par rapport à 2017, est **conforme** à l'engagement contractuel du délégataire en matière d'ILP :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Objectif contractuel d'ILP en m³/j/km	17,4	17,0	16,6	16,2	15,8	15,4	14,9	14,5	14,0	13,5	13,0

Les travaux réalisés

Opérations réalisées par le délégataire du service d'eau potable

Les travaux réalisés en 2018 par le délégataire ont représenté un montant total de **406 198 226 XPF**. Il faut noter que l'année 2018 a été une année exceptionnelle en raison de l'importance des travaux du délégataire liés aux chantier NEOBUS.

Renouvellement :

- **Opérations d'équipements** : 36 368 715 XPF
- **Compteurs** : 25 616 000 XPF
- **Branchements eau potable** : 198 260 511 XPF dont :
 - 523 branchements en Plomb
 - 144 branchements en Polyéthylène noir
 - 43 branchements vétustes (autres matériaux)

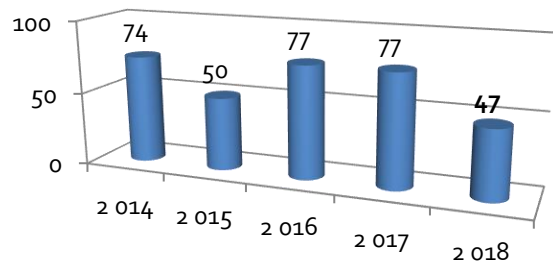
L'avancement fin 2018 du programme contractuel de renouvellement de branchements est de :

- 70% pour le Plomb
- 55% pour le Polyéthylène noir

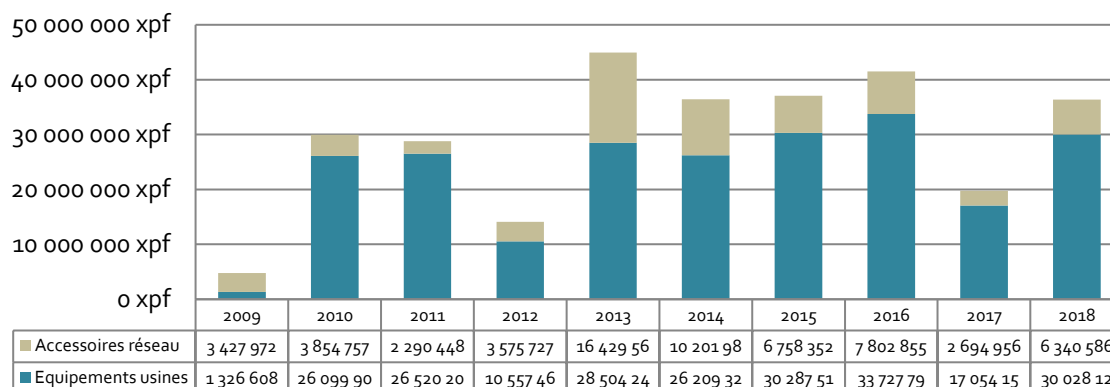
Travaux exclusifs :

- **47 branchements neufs** : 13 604 000 xpf
- **Autres** : 132 340 000 XPF

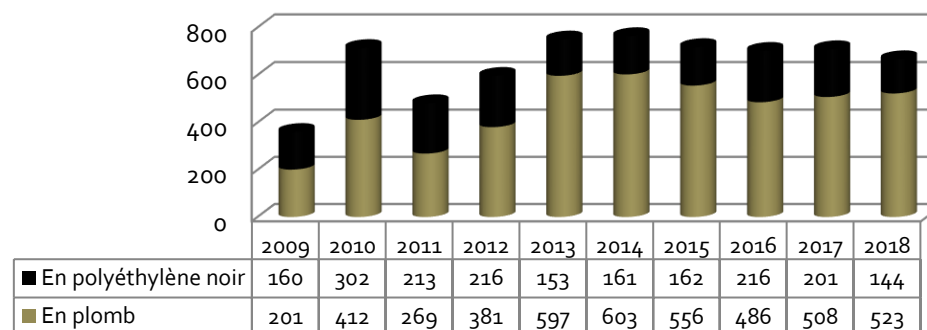
Evolution du nombre de brancements neufs eau potable mis en services à Nouméa



Montant (en XPF) dépensé par le délégataire pour le renouvellement des équipements (hors branchements)



Programme de renouvellement des branchements mis en oeuvre par le délégataire



Opérations réalisées par la Ville de Nouméa

Les travaux réalisés en 2018 par la Ville ont représenté un montant total de **417,6 millions XPF**, dont les opérations suivantes :

- **Mise en place de réseaux et d'équipements** : 362 189 395 XPF
- **Études et travaux sur le barrage de la Dumbéa** : 55 324 287 XPF

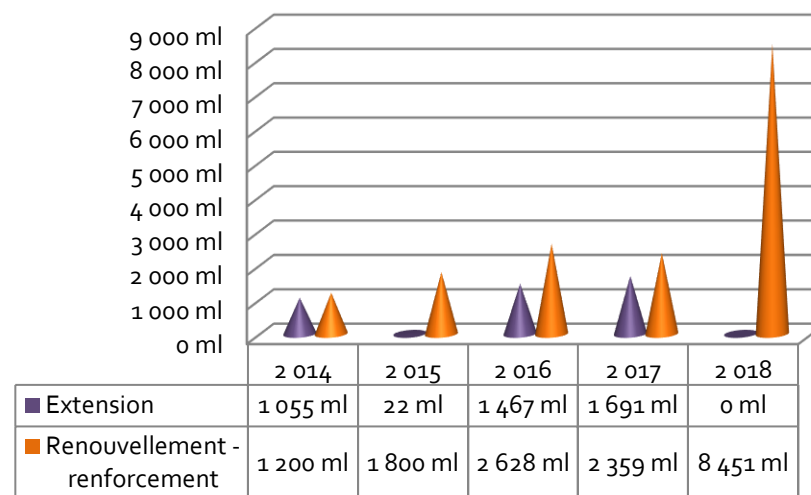
Sur les cinq dernières années, le taux moyen de renouvellement des canalisations a été de 0,78% par an.

Si l'on considère une durée de vie du réseau de 60 ans, on devrait se rapprocher d'un taux de renouvellement de 1,8% ce qui correspond au renouvellement de 7,5 km de réseau par an.

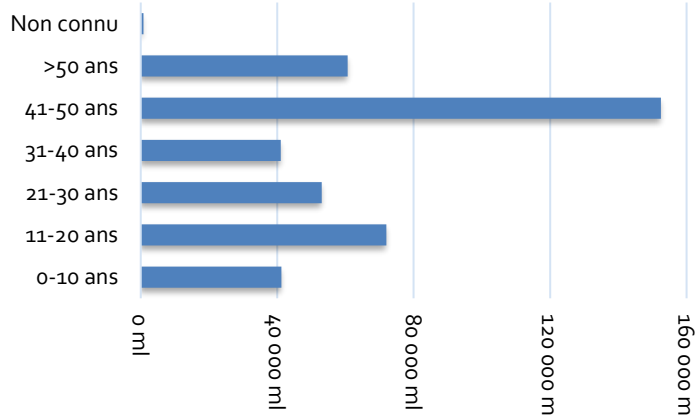
En 2018, la Ville a renouvelé 2% de son réseau, ce qui démontre l'effort important réalisé par rapport aux années précédentes et qui est également imputable au chantier NEOBUS.

Le réseau de Nouméa est encore relativement récent avec une majorité du linéaire qui a été posée après 1975 et l'âge moyen des canalisations est de **36 ans**. Un renouvellement modéré peut donc encore se justifier même si le niveau des pertes observé incite à programmer rapidement le renouvellement des secteurs les plus fuyards. Cependant, une augmentation importante des travaux de renouvellement à engager est à prévoir à moyen terme sur les canalisations de la tranche 41-50 ans qui représentent 36% du linéaire total :

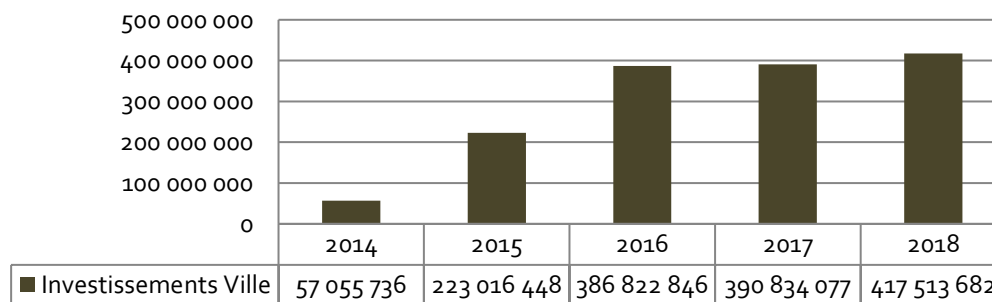
Travaux de canalisations réalisés par la Ville de Nouméa



Répartition des canalisations par tranche d'âge



Opérations d'investissements inscrites au Budget annexe Eau de la Ville de Nouméa

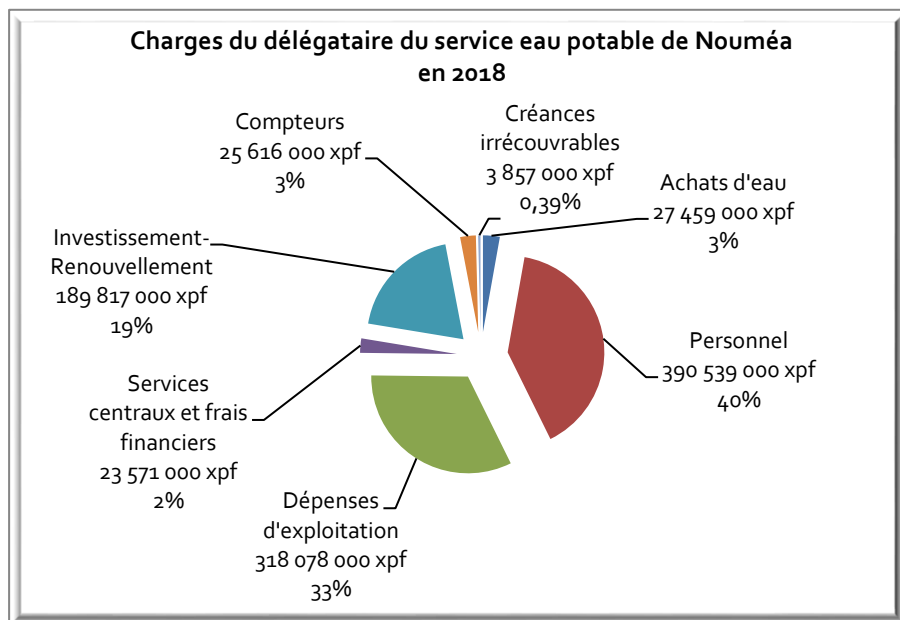


5. Les aspects financiers du service public d'eau potable

Les comptes du délégataire du service public d'eau potable

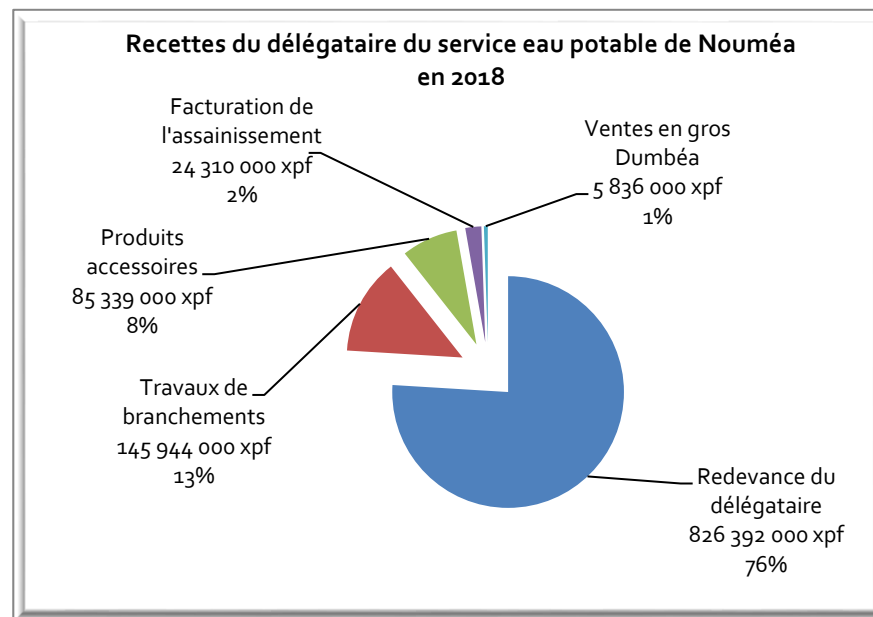
Détail des charges et recettes du délégataire en 2018

En 2018, les **charges du délégataire** (hors frais de contrôle) se sont élevées à **978,9 MXPf**. Elles ont augmenté par rapport à 2017 avec une hausse de **+5%**, avec en particulier une augmentation des charges de personnel (+8%) et des créances irrécouvrables (+56%).



Ces charges sont majoritairement assumées par le délégataire à ses risques et périls.

En 2018, les **recettes du délégataire** (hors frais de contrôle) se sont élevées à **1 083,3 MXPf** en hausse de **+4 %** par rapport à 2017 en lien en particulier avec la hausse des recettes pour travaux de branchements (+44%).



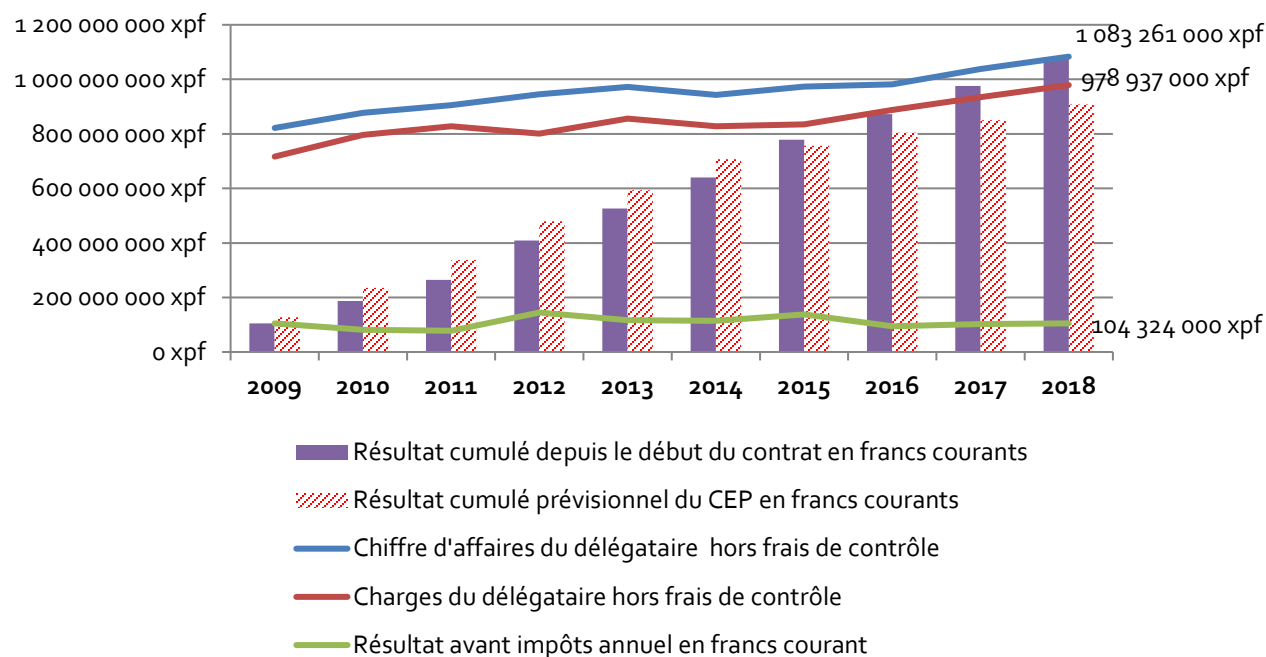
En 2018, le délégataire a modifié ses méthodes comptables pour la reprise de la dépréciation des stocks, la reprise de la provision retraite et le transfert des frais généraux sur les immobilisations en cours. Ces changements ont entraîné un résultat exceptionnel de 36,9 MXPf.

Ces recettes ont permis au délégataire de dégager un **résultat avant impôts** de **141,2 MXPf** en 2018 soit **13%** de son chiffre d'affaires.

Équilibre global du contrat de délégation du service public d'eau potable

En 2018 le résultat cumulé du délégataire depuis 2009 représente **11% du chiffre d'affaires** réalisé. Le résultat cumulé est supérieur de 171,9 M XPF aux prévisions :

Evolution de l'équilibre économique du contrat de DSP Eau potable de Nouméa affiché par le délégataire



Solde des comptes financiers relatifs aux engagements contractuels du délégataire

	Solde au 31/12/2018*
Compte de renouvellement	36 402 352 XPF
Fonds d'investissement	- 49 104 572 XPF

*Incluant les frais financiers sur solde prévus au contrat

Les pénalités appliquées au délégataire

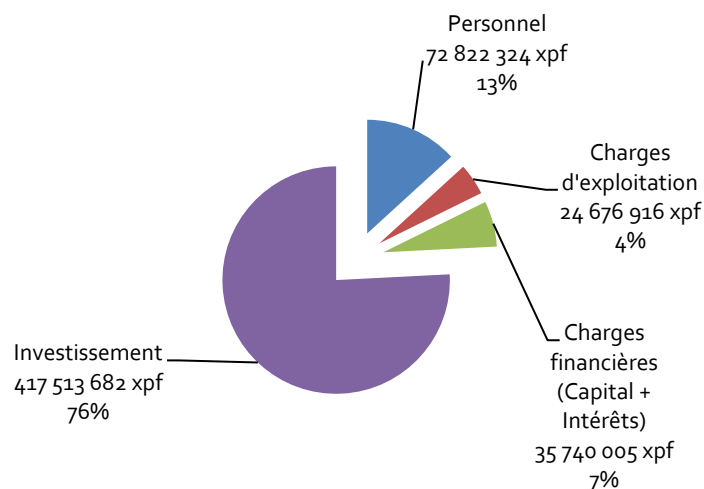
En 2018, 5 pénalités ont été appliquées par la Ville au délégataire pour un montant de **476 486 XPF**.

Le budget annexe Eau potable de la Ville de Nouméa

En 2018, les **charges assumées par la Ville** pour le service Eau potable se sont élevées à **550,8 MXPF**

Les charges ont augmenté de 13% par rapport à 2017.

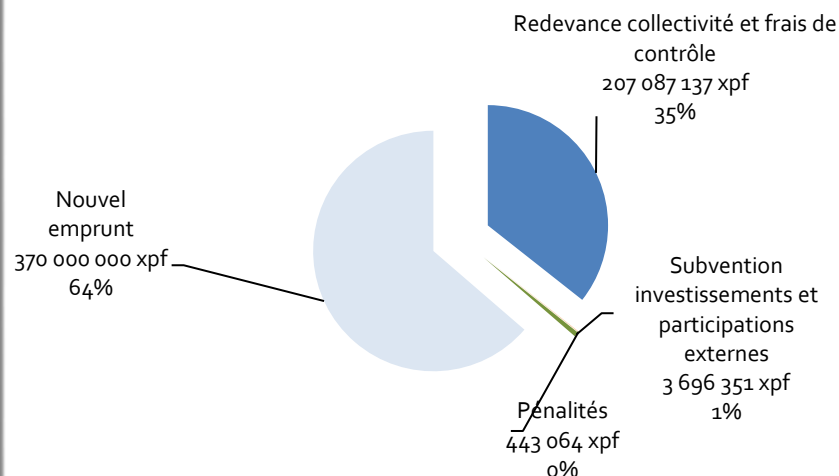
Charges réelles du Budget annexe Eau potable en 2018



En 2018, les **recettes de la Ville** pour le service Eau potable se sont élevées à **581,2 MXPF**.

Les recettes hors emprunt et subventions sont restées stables par rapport à 2017.

Recettes réelles du Budget annexe Eau potable en 2018



Au 31/12/2018, en tenant compte du report de l'année antérieure, la situation du budget annexe Eau potable à la clôture de l'exercice était la suivante :

- **Capital de l'emprunt restant dû : 866 672 454 XPF**
- **Solde d'exécution** (réserves budgétaires en fin d'exercice) : **107 597 223 XPF**

Les usagers du service de Nouméa ont également dû assumer l'**amortissement de l'investissement de l'Aqueduc du SIGN (Grand Tuyau)** à hauteur de **421,1 MXPF** en 2018.

La facturation de la redevance Eau potable

Principe et montant de la redevance

La redevance eau potable est instaurée en contrepartie du service public d'eau potable rendu qui comprend, la production d'eau potable et son acheminement jusqu'au robinet de l'utilisateur. Son tarif est établi en fonction des charges du service public de l'eau potable incluant son programme d'investissements.

Les modalités de facturation sont fixées dans le règlement du service.

- **Quel est le volume pris en compte : L'assiette de la redevance se base sur la consommation en eau potable relevée au compteur de chaque usager.**
- Qui perçoit l'argent de la facture d'eau potable ?
 - Une part « Déléataire » de la redevance revient à la Calédonienne des Eaux pour la gestion du service et les travaux qui lui ont été confiés
 - Une part « Collectivité » de la redevance revient à Ville de Nouméa pour les travaux
 - Une part « Aqueduc » correspond à la participation aux travaux de l'Aqueduc du Grand Nouméa
 - La taxe générale sur la consommation (TGC) revient au gouvernement

Les tarifs eau qui ont été appliqués en 2018 sont présentés ci-contre :

Le tarif de la part « Collectivité » est fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Les tarifs de la part « Déléataire » ont été fixés lors de la signature du contrat de délégation. Le tarif du délégataire est indexé chaque trimestre pour tenir compte :

- ♦ de l'évolution globale des prix dans le secteur d'activité concerné
- ♦ des achats d'eau effectués auprès du SIGN
- ♦ de l'évolution des infrastructures du service

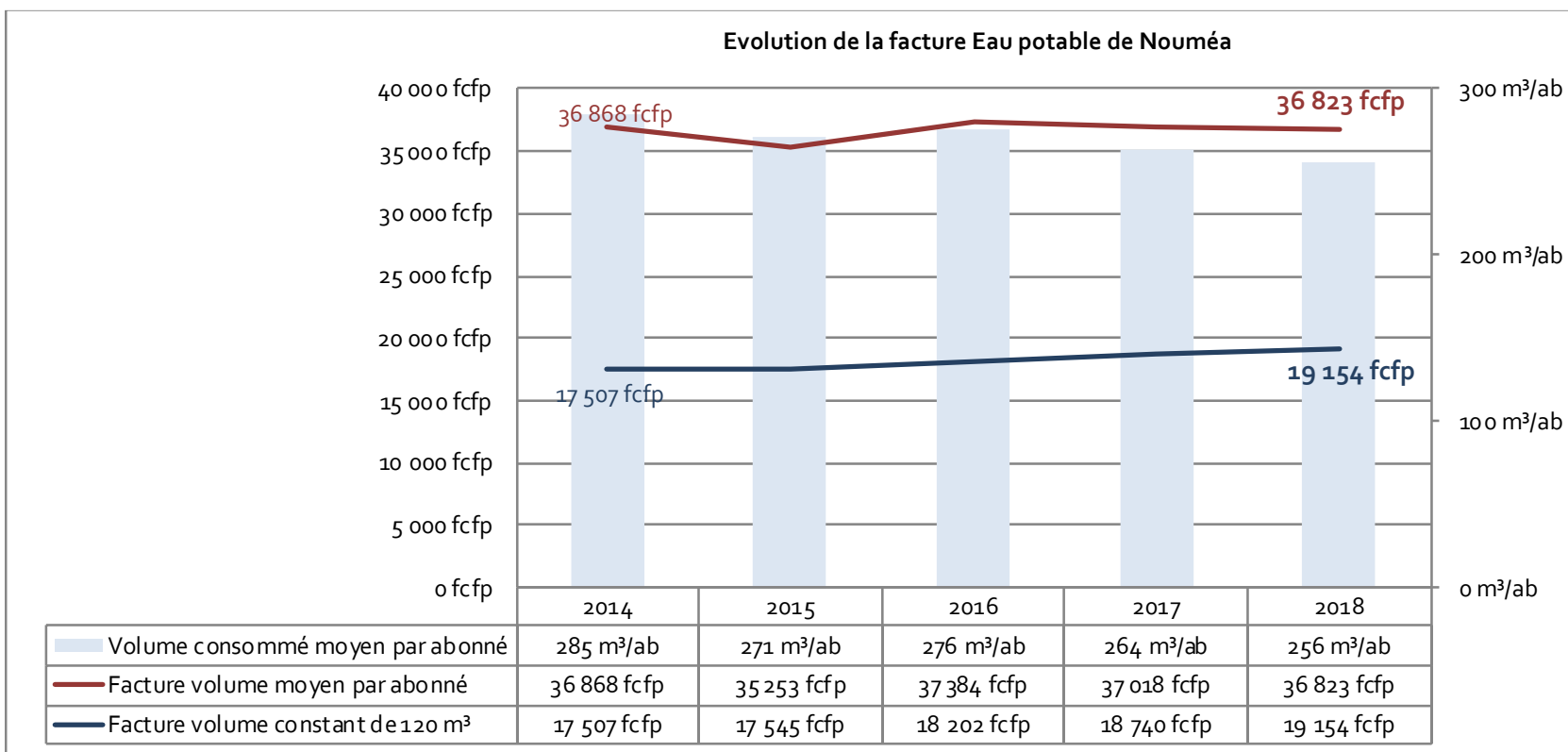
TARIFS APPLIQUES	2017				2018				Évolution au 31 décembre
	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
Abonnés Eau potable									
Part fixe Déléataire (XPF/trim./abonné)	864	866	866	877	877	880	880	884	0,8%
Part proportionnelle Eau potable (XPF/m³)									
Part Déléataire	66,00	66,56	66,56	66,34	66,34	69,86	69,86	66,14	-0,3%
Part Communale	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	21,10	5,5%
Part Aqueduc	40,86	40,86	40,86	40,86	40,47	40,47	40,47	40,47	-1,0%
Abonnés Eau brute									
Part fixe Déléataire (XPF/trim./abonné)	864	866	866	877	877	880	880	884	0,8%
Part proportionnelle Eau brute (XPF/m³)									
Part Déléataire	56,56	57,04	57,04	56,85	56,85	59,87	59,87	56,68	-0,3%
Part Communale	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	21,10	5,5%
Part Aqueduc	40,86	40,86	40,86	40,86	40,47	40,47	40,47	40,47	-1,0%
Vente d'eau en gros à Dumbéa									
Part Déléataire Eau Brute (XPF/m³)	2,47	2,48	2,48	2,51	2,51	2,52	2,52	2,53	0,8%
Part Déléataire Eau potable (XPF/m³)	16,37	16,41	16,41	16,62	16,62	16,69	16,69	16,76	0,8%
Taxe générale sur la consommation TGC					0,25%	0,25%	0,25%	3%	

Facture Eau potable des usagers

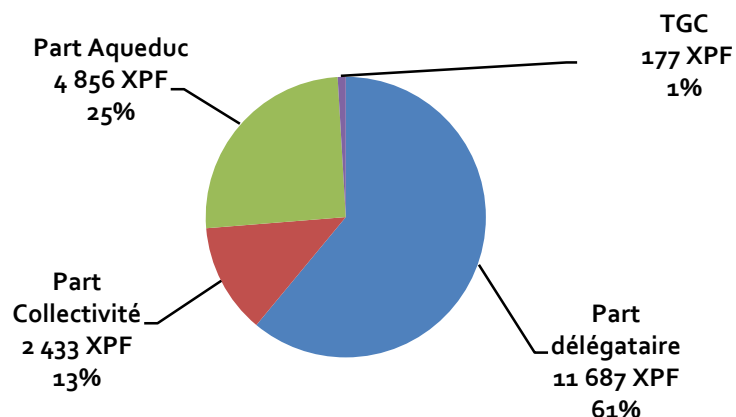
La relève des compteurs est réalisée chaque trimestre par le délégataire.

En 2018, le montant de la facture d'eau potable pour un **volume type de 120 m³** (30 m³ chaque trimestre) s'est établi à **19 154 XPF TTC** soit **160XPF par m³** en hausse de **+ 2,2%** par rapport à 2017.

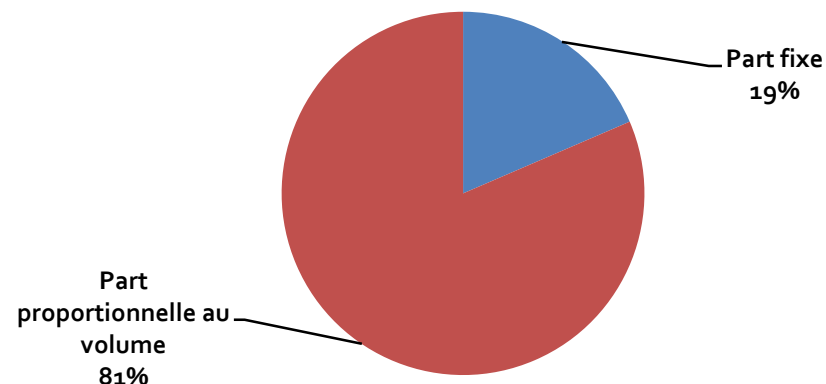
En revanche, en raison de la baisse du volume moyen consommé de -3%, le montant **de la facture d'eau potable pour ce volume moyen (256 m³ en 2018)** a **baissé par rapport à 2017** pour s'établir à **36 823 XPF** soit **-0,5%**.



Répartition des bénéficiaires de la facture Eau potable 120 m³



Répartition par type de tarif de la facture Eau potable 120 m³

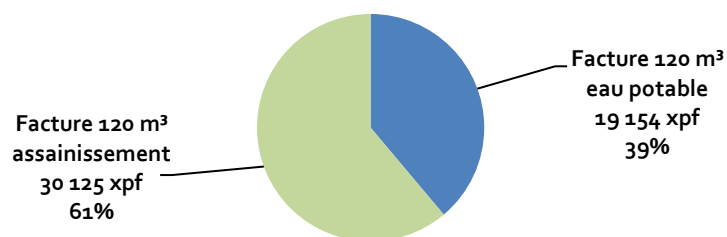


Facture 120 m³ globale Eau potable + Assainissement des usagers

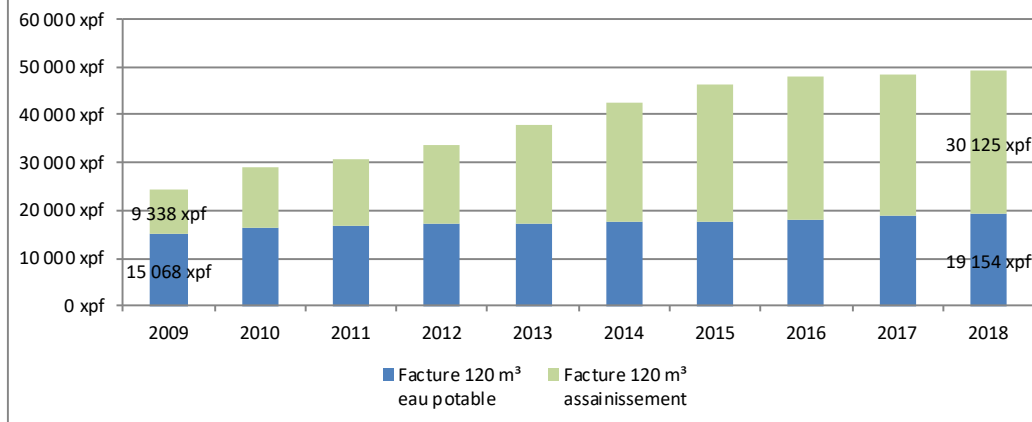
En 2018, le montant de la facture 120 m³ des usagers pour les services de l'eau potable et de l'assainissement s'est établi à **49 279 XPF** soit **411 XPF par m³**, en hausse de **+1,9%** par rapport à 2017.

Depuis 2009, la facture globale a été multipliée par 2 environ, avec une augmentation de **+27%** de la facture eau potable et de **+223%** de la facture assainissement.

Répartition de la part eau potable et la part assainissement sur la facture 120 m³



Evolution de la facture eau 120 m³ globale

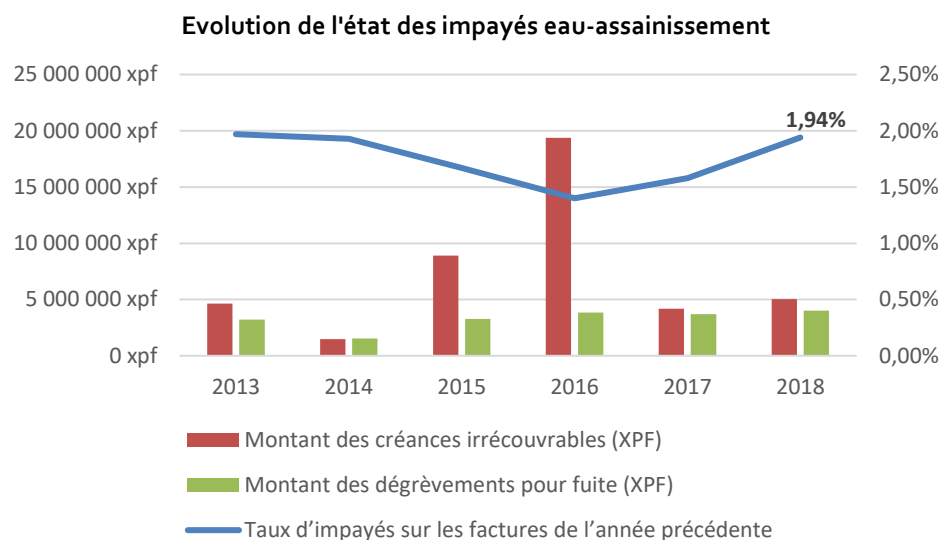


État des impayés et dégrèvements

Un dispositif est en place entre la Ville et le délégataire pour gérer les cas d'utilisateurs en situation de précarité et éviter les coupures d'eau pour les utilisateurs fragilisés ou sensibles. La coupure d'eau reste cependant utilisée en cas de défaillance non justifiée des utilisateurs et cela contribue à maintenir un rendement de la facturation proche de 100%.

En 2018, les chiffres concernant conjointement les services Eau potable et Assainissement ont été les suivants :

	2018
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,94 %
Montant des impayés supérieurs à 12 mois	70 240 000 xpf
Montant des créances irrécouvrables	5 038 000 xpf
Montant des dégrèvements pour fuite	4 016 515 xpf





6. Annexes

Annexe 1 - Détail de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Points acquis	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	120 pts / 120 pts
Existence d'un plan des réseaux	10 pts / 10 pts
Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5 pts / 5 pts
Existence d'un inventaire des réseaux	10 pts / 10 pts
Existence d'informations structurelles (diamètre, matériau)	5 pts / 5 pts
Connaissance de l'âge des canalisations pour au moins 50% du linéaire	10 pts / 10 pts
Connaissance de l'âge des canalisations pour plus de 50% du linéaire	5 pts / 5 pts
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10 pts / 10 pts
Inventaire et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10 pts / 10 pts
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10 pts / 10 pts
Existence d'un document listant les caractéristiques de chaque compteur d'eau	10 pts / 10 pts
Localisation des secteurs ayant fait l'objet de recherche de pertes d'eau	10 pts / 10 pts
Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux)	10 pts / 10 pts
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations sur 3 ans	10 pts / 10 pts
Existence et mise en œuvre d'une modélisation du réseau pour au moins 50 % du linéaire	5 pts / 5 pts



Annexe 2 - Comptes annuels de résultat d'exploitation du délégataire

En XPF	2017	2018
Charges totales du service	1 150 771 000	1 195 328 000
Redevance Ville	211 635 000	211 831 000
Charges du Délégataire	939 136 000	983 497 000
Personnel	349 387 000	390 539 000
Énergie électrique	27 687 000	15 405 000
Montant achats d'eau	43 363 000	27 459 000
Produits de traitement	7 297 000	5 488 000
Achats et consommations de stock	79 021 000	72 135 000
Analyses	17 336 000	16 642 000
Sous-traitance, matières et fournitures	61 013 000	75 312 000
Impôts locaux et taxes	3 002 000	1 405 000
Autres dépenses d'exploitation	78 508 000	96 325 000
Frais de contrôle	4 636 000	4 560 000
Contribution des services centraux et recherche	20 437 000	23 193 000
Fonds contractuel de renouvellement	173 392 000	176 901 000
Fonds contractuel d'investissement	12 640 000	12 916 000
Charges relatives aux compteurs	25 138 000	25 616 000
Charges relatives aux investissements du domaine privé	33 593 000	35 366 000
Créances irrécouvrables	2 305 000	3 857 000
Rémunération du besoin en fonds de roulement	381 000	378 000

En XPF	2017	2018
Recettes totales du service	1 253 851 000	1 299 652 000
Redevance Ville	211 635 000	211 831 000
Chiffre d'affaires du Délégataire	1 042 216 000	1 087 821 000
Redevance du délégataire	838 826 000	826 392 000
Travaux attribués à titre exclusif	94 786 000	145 944 000
Produits accessoires	78 922 000	85 339 000
Convention facturation de l'assainissement	23 685 000	24 310 000
Vente d'eau en gros à Dumbéa	5 997 000	5 836 000

Résultat exceptionnel 36 908 000

Résultat avant impôt du délégataire 94 266 000 141 232 000

% des Produits 10% 13%

Impôts sur les sociétés 44 305 000 49 431 000

Résultat après impôts du délégataire 49 961 000 91 801 000

% des Produits 5% 8%



Annexe 3 - Tarifs applicables en vertu du règlement de service

Tarifs applicables en vertu du règlement du service	Tarif 2008 actualisable
Frais d'accès au service sans déplacement	3 000 XPF
Frais d'accès au service avec déplacement (ouverture et/ou lecture index)	6 000 XPF
Frais pour ouverture de branchement et/ou lecture index (absence prolongée sans dépose de compteur)	4 000 XPF
Frais pour fermeture de branchement et/ou lecture index (absence prolongée sans dépose de compteur ou résiliation avec déplacement)	4 000 XPF
Duplicata de facture avec envoi	400 XPF
Carte de prépaiement pour borne monétique de puisage	7 000 XPF
Avance sur consommation chantier	120 000 XPF
Pénalité pour retard de paiement de votre facture	800 XPF
Pénalité d'arrêt et de remise en service après fermeture pour impayé	9 600 XPF
Pénalité d'arrêt et de remise en service après fermeture consécutive à une impossibilité de lire le compteur	9 600 XPF
Pénalité d'arrêt et de remise en service après fermeture consécutive à l'application des dispositions du règlement de service	24 600 XPF
Vérification d'un compteur de 15 mm ou 40 mm à votre demande avec une jauge calibrée	8 200 XPF
Indemnité	1 000 XPF
Expertise du compteur sur un banc agréé S.I.M	sur devis
Vérification d'un compteur de calibre > à 40 mm à votre demande	sur devis